Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213503071-20260402-2026DCM17-DE

DEPARTEMENT---
ILLE-ET-VILAINE

COMMUNE DE SAINT-PERN

ARRONDISSEMENT
RENNES
-----CANTON-----
MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2026

Date de convocation : 27/03/2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 15
votants : 11

L'an deux mil vingt-six, le deux avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PERN légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de Mme FRÉNOY Marie-Hélène, Maire.

Etaient présents : FRÉNOY Marie-Hélène, TESSIER Philippe, ACHTEN Diane, HANOT Vivien, DEMAY Christine, MASSÉ Yannick, LABONNE Gaëlle, RENAIS Jean-François, DELAHAYE Youna, ROUAULT Jean-Jacques, BOUVIER Célia, POULNAIS Michel, DOUESNEAU Nadège, DAUGAN Samuel, PIEL Colette.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : ----------

Mme Célia BOUVIER a été élue Secrétaire de séance.

Délibération N° 2026-17 – DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU COS BREIZH
Inscrit à l'ordre du jour

La commune étant adhérente au COS Breizh (Comité des Oeuvres Sociales dédié au personnel de la fonction publique territoriale), il convient de désigner un délégué « élu » pour représenter notre structure.

Cette adhésion permet aux agents de la collectivité de bénéficier de prestations (par ex. chèques vacances, allocation pour évènements familiaux…).

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Mme Gaëlle LABONNE déléguée élue au COS Breizh.

Pour extrait conforme au registre,

Secrétaire de séance,
Célia BOUVIER :

Mme La Maire,
Marie-Hélène FRÉNOY :

MAIRIE DE SAINT-PERN
Ille-et-Vilaine